



Études sismo-volcaniques et pédagogiques vont de pair



La gouvernance nationale d'Action logement à Mayotte pour sécuriser du foncier

# LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2622 - Édition du 3<sup>er</sup> Avril 2023



Nouvelle DGF, les collectivités de Mayotte font leurs comptes

COMMANDEZ EN LIGNE



LIVRAISON À DOMICILE

OU



RETRAIT EN MAGASIN

ET PROFITEZ JUSQU'À

**-20%**



**MAYCENTRALE.COM**

Votre nouveau site internet de pièces détachées

**VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING**

# ÉCONOMIE : La dotation de l'Etat aux communes annoncée en hausse cette année

Les caisses de 90% des communes françaises ont vu leurs recettes gonflées cette année par une volonté gouvernementale d'augmenter la Dotation Globale de Fonctionnement de 320 millions d'euros. A Mayotte où cette recette est majeure dans leur budget, les maires vont devoir faire leur compte.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux communes, aux intercommunalités et aux départements a été mise en ligne le 31 mars 2023, elle atteint cette année 2023 un montant de près de 27 milliards d'euros. Son calcul se base sur la démographie, mais aussi sur des critères de richesse, de ressources et de charges.

Pour la DGF des communes (12 milliards d'euros), la loi de finances pour 2023 a augmenté de 290 millions d'euros l'effort de péréquation « en faveur des communes rurales, urbaines et ultramarines les plus fragiles », indiquent les ministères



*Le conseil départemental va aussi faire ses comptes*

de l'Intérieur et des Outre-mer, et de la Transition écologique et de la Transition des territoires. Cette hausse est financée par des crédits nouveaux de l'État. « Elle permet à 90 % des communes de voir leur DGF progresser en 2023 par rapport à 2022, contre 50 % en 2022 par rapport à 2021 ».

Pour la DGF des intercommunalités (6 milliards d'euros), la loi de finances pour 2023 prévoit une progression de la péréquation de 30 millions d'euros, elle aussi financée par des crédits nouveaux apportés par l'État. « Plus de 56 % des intercommunalités connaissent une hausse de leur DGF en 2023 ».

## Fiche Dotations commune : 97611 - MAMOUDZOU

Année de répartition : 2023

### Caractéristiques physiques et financières de la commune

Code INSEE	97611
Nom de la commune	MAMOUDZOU

### Dotations, attribution et contribution au titre des fonds de péréquation

ANNEE	2023	2022	Ecart	2021
D.G.F. montant total	24 692 713	22 137 545€	+2 555 168€	19 755 527€

*La DGF a moins augmenté en 2023 à Mamoudzou*

Quant à la DGF des départements (8 milliards d'euros), son évolution par rapport à 2022 et stable, elle varie d'une zone à l'autre, de -0,9 % et + 0,35 %.

Nous avons cherché à savoir si nos collectivités mahoraises en étaient bénéficiaires, en particulier les communes, puisque les ultramarines sont annoncées comme particulièrement aidées.

Chaque maire a pu aller sur le [site](#) indiqué par le gouvernement en y entrant son numéro INSEE et voir le montant de la dotation pour sa commune. Le chiffre global sur l'ensemble de l'île sera dévoilé lundi par la préfecture, nous indique son Secrétaire général.

**Une DGF moins favorable qu'en 2022 à Mamoudzou**

Contacté, le maire de Mamoudzou, Ambdilwahedou Soulaïmana, nous livre sa DGF, elle est en hausse de 11,5% : « La dotation 2023 est de 24.700 euros, en hausse de 2.555 euros par rapport à 2022. » Or en 2022, elle avait augmenté de 12,05% sur 2021, « plus favorable donc que cette année », constate l' élu. Or, il n'y avait pas eu de décision gouvernementale l'année dernière. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'indexation sur la progression de la démographie, ce qui est le propre de cette recette qui croit avec le nombre d'habitants dans les communes. Mais

Mayotte est handicapée par un prochain recensement lointain (2026), que devait compenser une loi Valls d'indexation de la DGF sur un accroissement estimé de la population que les élus se plaignaient de ne pas voir appliqué, faute de décret. Si comme l'année dernière, la DGF avait augmenté naturellement, les millions gouvernementaux auraient gonflé davantage l'enveloppe, ce qui n'est pas le cas. Chacun va donc prendre sa calcullette ce lundi.

Du côté du Département on nous indique que la DGF perçue sera annoncée ce lundi également. Il va falloir dresser le panel complet de l'ensemble des communes pour savoir si celles-ci sont gagnantes ou pas par rapport aux autres départements et régions d'outre-mer. C'est important, car Mayotte, avec ses jeunes collectivités, est davantage dépendante de cette dotation en raison du sous-dimensionnement des autres recettes, qui font quasiment la moitié de ses sœurs antillaises.

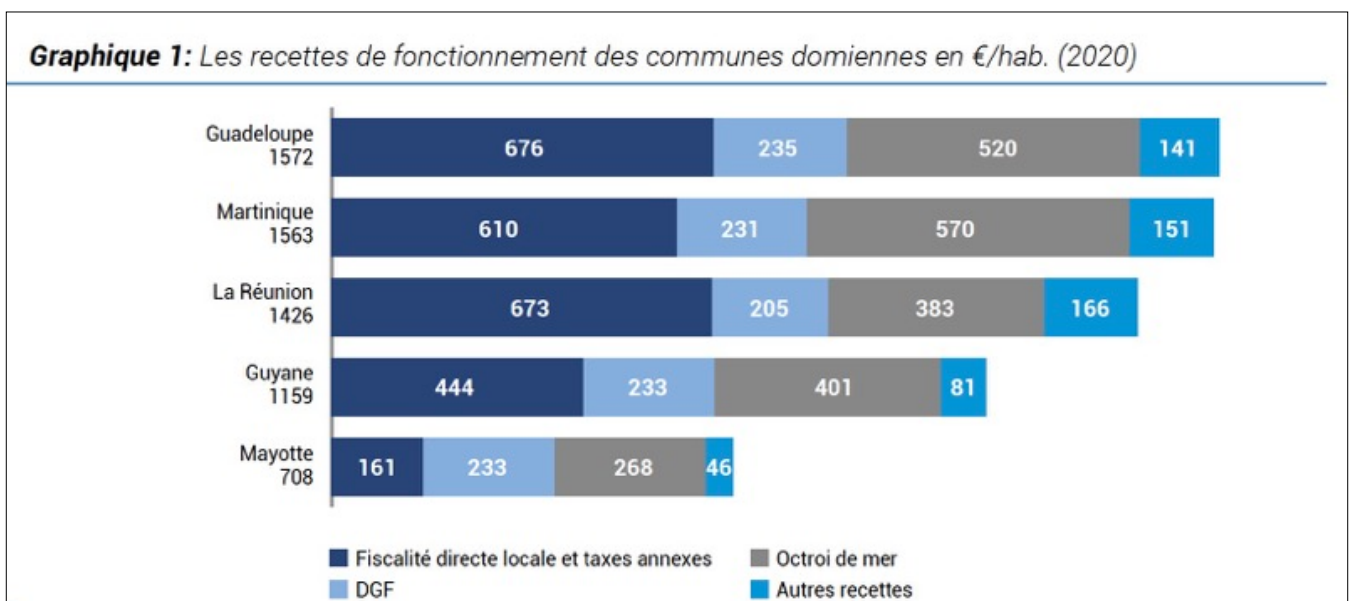
**Booster les autres recettes à Mayotte**

Soulignons que la DGF de l'Etat est quasiment de même montant dans tous les DOM, mais à Mayotte, elle n'est pas accompagnée comme ailleurs, par une perception suffisante de l'impôt, doublé d'un faible niveau d'octroi de mer. C'est le triple signe que rien n'est achevé. Dans un territoire pauvre tout d'abord, où seulement une petite partie de la

population paie des impôts, et où les allocations et retraites sont de moitié des niveaux nationaux. Celui d'une fiscalité de droit commun défectueuse au moment de la départementalisation, ensuite, [la Cour des Comptes a constamment critiqué](#) l'Etat à ce sujet. Il faut donc arriver à recouvrer d'avantage d'impôts et taxes foncières. Et enfin, la marque d'un territoire en développement où les échanges commerciaux et la production sont peu dynamiques, et donc peu pourvoyeurs d'octroi de mer. De ce fait, la DGF dont le montant est identique aux autres DOM, représente 33 % des recettes en 2020 contre 15 % dans les autres DROM (voir diagramme)

Le gouvernement rappelle que la loi de Finances 2023, prévoit d'autres mesures pour soutenir les recettes des collectivités territoriales : bouclier tarifaire, amortisseur électricité, filets de sécurité, maintien des dotations d'investissement à leur plus haut niveau, institution du fonds vert et revalorisation des bases de fiscalité locale de plus de 7%. La dotation pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales augmente de 71 % (+17,3 millions d'euros) et bénéficie à près de 1 500 communes supplémentaires en 2023. La dotation particulière élu local augmente quant à elle de 7,5 millions d'euros par rapport à 2022.

**Anne Perzo-Lafond**

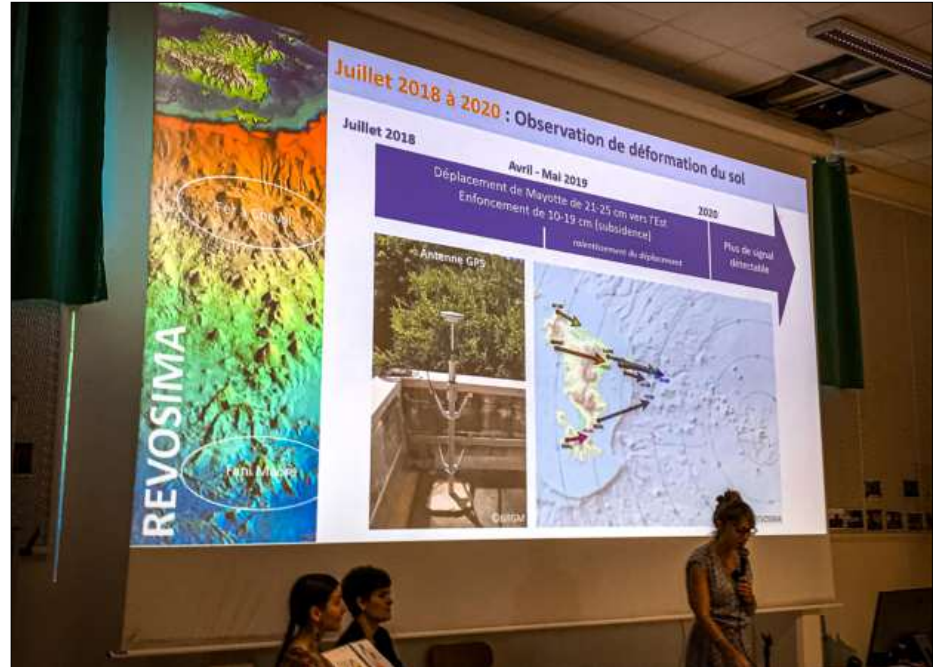


*Répartition des recettes de fonctionnement des communes ultramarines en 2021 (Observatoire du bloc communal de l'AFD)*

# ÉDUCATION : Études sismo-volcaniques et pédagogiques vont de pair

C'est ce vendredi au sein de l'amphithéâtre du Cufr de Dembéni que s'est tenue la toute première conférence publique retraçant l'évolution des connaissances acquises en lien avec le jeune volcan Fani Maoré mais également les différents axes d'enseignement parallèles pouvant être développés quant à sa représentation globale.

Lorsque l'on regarde en arrière, au final peu de temps nous sépare entre aujourd'hui et les prémices sismiques qui se sont officiellement faites ressentir le 10 mai 2018. Des centaines de secousses à répétition, guère rassurantes du fait du caractère répétitif et singulier de la chose, ayant de surcroît offert, 5 jours plus tard, un climax tellurique régional sans précédent d'une magnitude de 5,9 sur l'échelle de Richter allouant ainsi à la face du monde scientifique, [un terrain d'étude concret en une région du globe peu observée](#) sur ce plan. C'est en tout 1 330 séismes, d'une magnitude supérieure à 3,5 qui ont été enregistrés



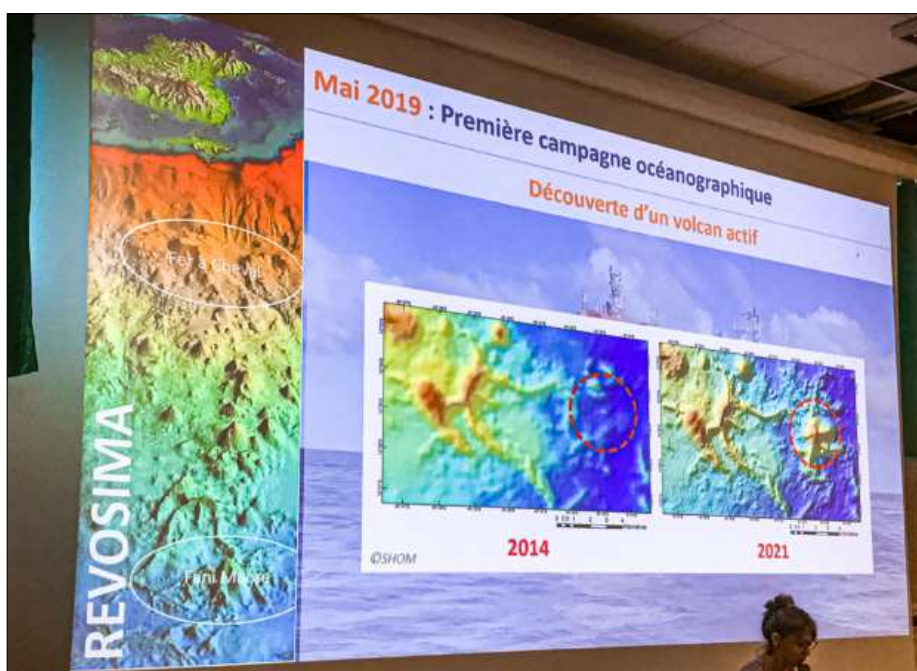
*Etude du déplacement de Mayotte et de son enfoncement dans l'océan au moyen initial de 3 antennes GPS*

en mai 2018 marquant le départ de conjoints dynamique et mobilisation scientifiques de l'IGN, du CNRS et des universités spécialisées\* en la matière.

**Mayotte tout feu tout gaz se déplace...**

Il a été noté que le plus gros de la crise sismique ressentie, s'est avant tout concentré sur les 10 premiers mois présentant par la suite une sorte de décroissance jusqu'en 2020, matérialisée par un nombre de séismes moindre et surtout peu, voire non perceptibles par nos humanoïdes sens.

À cette activité moindre s'est greffée une étude de trajectoire, au moyen d'antennes GPS, confirmant la direction Est et l'enfoncement de notre territoire. Bien qu'il soit un phénomène tout à fait naturel que les îles d'origine volcanique se déplacent et/ou s'enfoncent, la singularité de Mayotte réside en la rapidité marquée de cette manifestation portant une immersion, non uniforme bien entendu, de -10 cm la première année pour arriver à près de -20 cm fin 2020. Et c'est bien en raison de cette étude que l'hypothèse d'une source volcanique active a germé



*Cartographie plus élaborée grâce à la campagne océanographique permettant de mettre en avant la découverte confirmée de ce nouveau volcan*

dans les esprits de la communauté scientifique. Cette source magmatique située à près de 50 km de nos côtes par 3 000 m de fond représentait à la fois l'épicentre global mais aussi une source de dégazages massifs de CO<sub>2</sub> du fait de sa déstabilisation, entraînant par la même occasion une libération importante de magma ayant poursuivi une direction sous-marine vers l'Est.

Ce chemin magmatique préférentiel « a engendré une déformation de la cartographie sous-marine sur laquelle repose aussi les bases de Mayotte, ce qui explique les phénomènes d'affaissement et de mouvance observés » comme le souligne **Charlotte Mucig**, directrice de l'antenne mahoraise du BRGM. C'est ainsi que les phénomènes sismiques ont peu à peu migré vers l'Est en plus de l'accumulation magmatique qui s'est produite donnant également naissance à notre fameux petit volcan sous-marin : Fani Maoré. À cette subsidence terrestre s'est jointe une observation sismique nouvelle, relative à la résonance des fluides magnétiques des fonds, de type VLP (Very long period) qui a donc amplifié la thèse volcanique de l'origine des séismes de Mayotte.

### Mettons la tête sous l'eau

Bien que tous les phénomènes observés, en amont et à l'époque, aient offert en un temps record des précisions et données relativement abouties, au regard des moyens et outils scientifiques plutôt restreints, l'investigation sous-marine poussée au plus près de l'activité se devait d'être mise en place. C'est donc l'arrivée du bateau scientifique de l'Ifremer, le Marion Dufresne, en mai 2019 qui a été un tournant majeur pour la poursuite de l'étude marquant ainsi le point de départ de la campagne océanographique.

Grace à ses instruments notamment de mesure de résonance acoustique, une topographie plus aboutie du site a pu présenter un panache éruptif sous-marin de près de 2 800 m de haut ainsi qu'un nouveau volcan émergeant de 820 m de haut (soit x1,5 le Mont



*Réseau de surveillance instrumentale plutôt restreint disponible au début de la crise sismique en mai 2018*

Choungui) et de 5 km de diamètre. L'origine « magmato-volcanique de la sismicité était donc pleinement confirmée » précise C. Mucig face au public de cet amphithéâtre complètement captivé. Cette éruption volcanique sous-marine observée (*flux de lave pendant plus de 2 ans et demi et quantifiés à 180m<sup>3</sup>/s. la première année*) est l'une des plus importantes\*\* au Monde car elle offre cette chance de pouvoir être étudiée quasiment en temps réel du fait de sa faible profondeur, en comparaison d'autres phénomènes de ce type à travers les abysses des différentes mers du globe. Sachant qu'il n'existait pas en amont d'observatoire

volcanologique et sismologique régional, cette prompte mise en place d'outils modernes et performants à la fois terrestres et sous-marins a permis de nettement améliorer les réactivité et précision d'étude des services scientifiques au regard des demandes à la fois gouvernementales mais aussi des légitimes informations délivrées à la population.

### Différents essais sismiques

Pour visualiser l'activité sismique actuelle observée par les scientifiques, il est cartographié de manière globale 2 zones de séismes dits « d'essai » (réguliers et peu espacés) suivant

donc l'évolution du chemin tracé par le magma situé entre 2 500 et 5 000 m de profondeur. Une zone dite "proximale" du fait de sa proximité avec nos cotes, ciblée en cette fameuse zone du Fer à cheval, et l'autre "distale" située plus près du volcan Fani Maoré qui présente une activité sismique plus soutenue.

Le dernier bulletin sismique datant de février 2023 révèle plus de 2 060 séismes d'une magnitude minimale de 3,5 sur l'échelle de Richter et près de 438 séismes sur l'inter-régionalisation Comores et Canal du Mozambique confirmant l'activité volcano-sismique de toute la région. Et c'est grâce à toutes ces minutieuses techniques d'études croisées, aussi de composition des sols, que les données scientifiques, alliées à l'anticipation des visions et scénarios, sont de plus en plus étayées. Des visions et données scientifiques précises déterminant de potentiels risques induits et/ou combinés pour lesquels il est aussi important d'impliquer les populations au regard de leurs expositions et vulnérabilité.

**Pourquoi la science ne peut se dissocier de l'approche sociologique ?**

Au même titre que l'Histoire des civilisations humaines a façonné et façonne toujours le Présent, il en va de même pour les phénomènes naturels universaux qui ne peuvent être dissociés du chemin de vie des êtres humains. Des phénomènes plus ou moins prévisibles et dangereux, entraînant indubitablement des conséquences pour les populations et c'est en ce sens aussi de dynamique pédaogo-préventive que l'approche des sciences humaines a son importance.

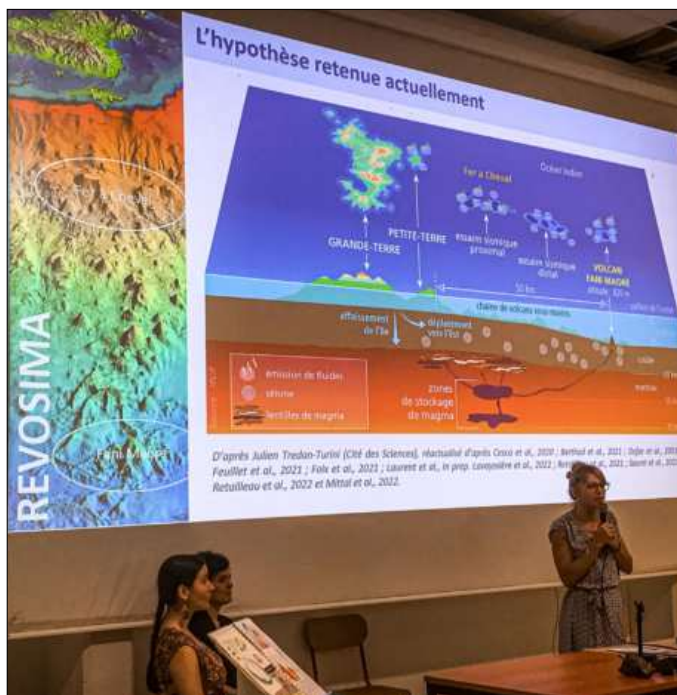
Comment à la fois sensibiliser, informer et préserver ces populations? Là est tout l'Art de la Sociologie pour lequel **Maud Devès**, maître de conférences à l'Université de Paris Cité, accompagnée de **Louise Le Vagueresse**, doctorante à l'Institut Physique du Globe de Paris, sont venues ouvrir le débat, notamment auprès des enseignements de notre territoire, lors de cette conférence ayant pour intitulé initial : « **Connaissances actuelles de l'activité sismo-volcanique au large de Mayotte et adaptations pédagogiques** ».

Propre à la perception de chacun, la notion de risque diffère bien entendu d'un individu à l'autre au regard de son vécu, son environnement social,

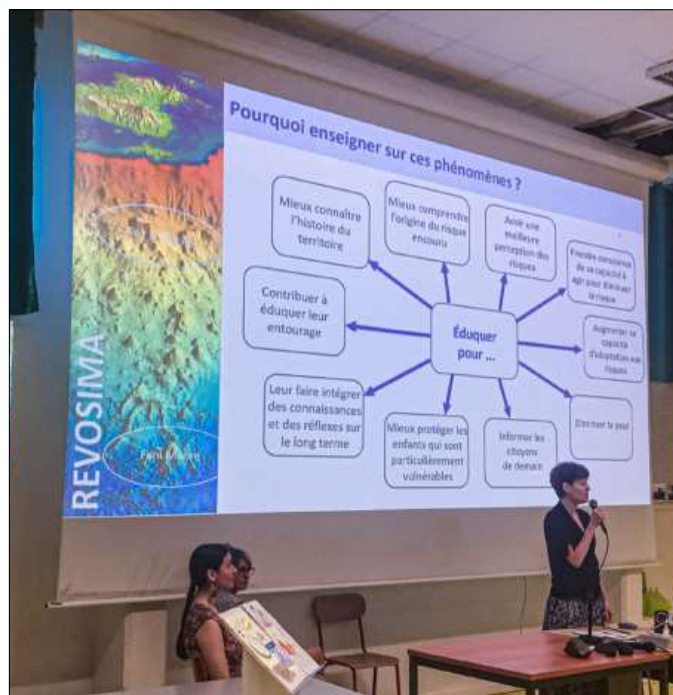


*Roches d'origine volcanique prélevées sur ce site sous-marin (à g. la plus récente)*

ses capacités physiologiques, son âge, ses connaissances, sa personnalité et autres facteurs légitimes en corrélation plus ou moins directe avec l'éducation reçue en amont. « Il est important de rappeler les notions qui composent le risque » introduit, **Maud Devès** avant de poursuivre, « le phénomène dangereux en lui même, appelé aléa, auquel s'ajoutera différentes situations face à ce phénomène dangereux, appelées



*Croisement des divers outils et données permettant d'élaborer ce schéma actuel de l'activité sismo-volcanique de notre île*



*Introduction du caractère sociologique de ce phénomène par la maître de conférences Maud Devès*

exposition, mais auquel s'introduit aussi le caractère de vulnérabilité de la personne; toute cette équation définira le risque en lui même ». Une donnée donc des plus complexes qui ne peut se limiter en une approche scientifique puriste et qui se doit justement d'offrir un panel plus complet notamment au regard de la singularité de chaque territoire en termes d'exposition et de vulnérabilité dépassant le phénomène purement naturel en lui même. C'est ainsi que toutes les notions de cultures et de traditions, s'entrecroisent avec les dangers et les enjeux en lien avec une, voire des, manifestation(s) naturelle(s). « Là est donc la complexité de tout un travail scientifique par d'autres scientifiques » en une configuration qui, au final présente peu, voire pas, d'historique régional tracé en la matière ! Un travail titanesque pour définir au mieux cette caractérisation de la notion de risque mais aussi pour offrir d'avantage de connaissance en l'Histoire géologique de notre île afin d'assimiler plus aisément les potentiels risques et dangers auxquels la population est exposée.

### Mayotte et les autres territoires volcaniques

Ça n'est parce que nous avons vécu un phénomène qu'on le connaît et le maîtrise forcément. Cette comparaison faite aussi au regard des territoires ultramarins français tend à mettre en lumière que notre approche pédagogique et préventive n'est pas encore aussi poussée qu'en d'autres parties du globe où l'activité volcanique et/ou sismique est notable. Une approche où l'enjeu de vulgarisation des données scientifiques à des fins pédagogiques est indispensable, tout comme la stimulation intellectuello-participative et pluridisciplinaire des élèves afin de susciter la motivation d'apprentissage de ces derniers comme le souligne dans le débat d'échanges, **Jean-Berky Nguala**, formateur des enseignants de mathématiques au Cufr. Une participation qui se voudrait pourquoi pas au moyen des relevés d'une station sismologique de notre île, permettant ainsi de mettre en application les matières telles que les



*Ouverture des échanges avec le public en présence. Ici, le professeur Jean-Berky Nguala du Cufr*

Sciences et Vie de la Terre ainsi que les Mathématiques, comme cela se fait en Martinique.

Du côté de l'Islande, territoire insulaire également soumis à une forte Histoire sismo-volcanique tracée, les populations et élèves peuvent visionner par exemple un documentaire éducatif, intitulé **Hveragerdi** en lien le séisme de magnitude 6,3 qui a frappé l'île en 2008. Un musée dédié aux pierres et minéraux offrant une exposition sur ce même phénomène est aussi souvent visité par les classes où un simulateur de séisme y est même présenté. Au Portugal, il existe un jeu numérique éducatif sérieux offrant la simulation du comportement réflexe à avoir en cas de séisme (couper le gaz et/ou l'électricité, prendre une trousse de 1er secours...) ainsi que le parcours à entreprendre pour aller se mettre en zone sécuritaire. En Nouvelle-Zélande et Australie, l'éducation vise à faire tester et manipuler différents matériaux par les élèves pour limiter l'impact des dégâts causés par un Tsunami par exemple ou encore concevoir un sismomètre de manière simple et ludique. En somme, un travail de représentation des risques visant à amorcer une sensibilisation concrète en plus de modalités et process qui se doivent d'être élaborés de manière décentralisée afin d'apporter plus de cohérence et d'impact au regard de la

singularité de chaque territoire.

Ainsi vous l'aurez compris, ce phénomène naturel extraordinaire, au final naissant pour Mayotte, offre dans l'immédiat une multitude de pistes à explorer tant dans l'approche et les découvertes purement scientifiques que dans l'offre des connaissances à destination du grand public, de l'enseignement et des élèves. La mise en place de supports locaux est proportionnelle à l'avancée des découvertes car l'un ne peut se substituer à l'autre au risque de créer de la désinformation. Cette collaboration institutionnelle, encore en phase d'élaboration test et réglages, vise un travail participatif précis, efficient et efficace de représentation avant tout pour notre territoire et sa population.

### MLG

\*CNRS, BRGM, Ifremer, IGP, IGN, Snes, Service hydrographique et océanographique de la Marine (Shom) et universités de Paris, Grenoble, Clermont, Strasbourg, la Réunion, Bretagne, La Rochelle...

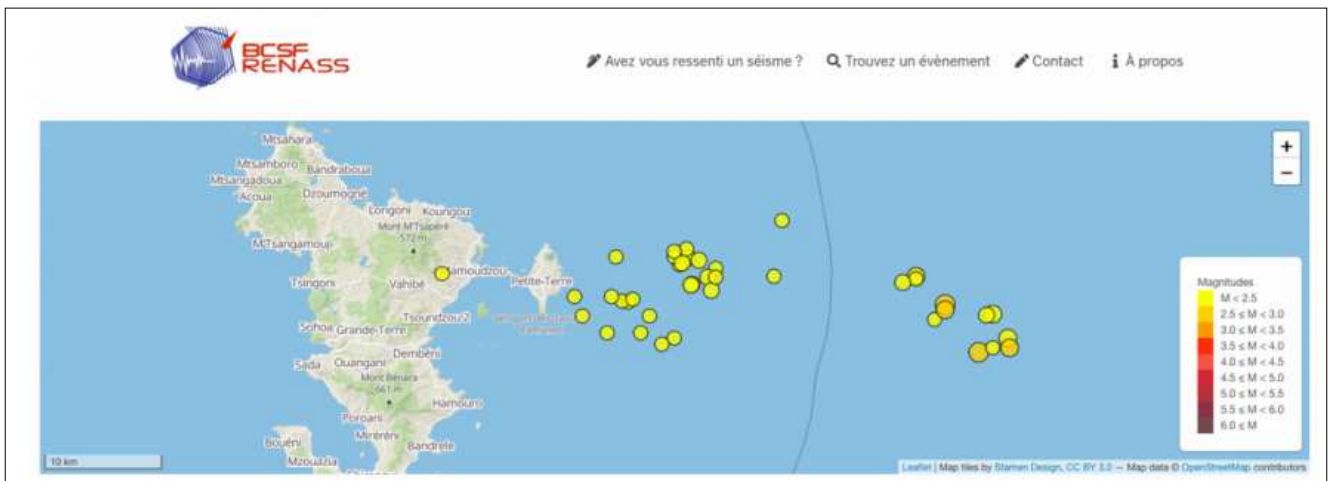
\*\* Dû à l'aspect sous-marin, peu d'éruptions et de naissances de volcans ont pu être observées. L'éruption mahoraise est la plus grande observée depuis le volcan islandais le Laki entre 1783 et 1784.



Introductions des 3 protagonistes en charge de la présentation scientifique de cette conférence publique des plus intéressantes



Présentation, par Louise Le Vagueresse, des différents supports et idées pédagogiques mis en place à travers le monde en lien avec les phénomènes naturels



Carte de l'activité sismologique récente et de la possibilité de déclarer un séisme ressenti via le site du BCSF Renass

## Les professeurs de Mayotte vont être formés à l'aisance aquatique

Ils seront 14 enseignants du primaire, provenant de toutes les circonscriptions de Mayotte, à suivre cette toute première session de formation « aisance aquatique » estampillée Rectorat et Drajés, qui se déroulera du 3 au 7 avril prochain sur la commune de Bandré.

Jonglant entre les sites de Musical plage et de l'hôtel Sakouli, cette formation certifiante, en collaboration avec le Creps de la Réunion, vise d'une part, l'obtention du 1er niveau « d'enseignement à l'aisance aquatique » pour nos instituteurs et, d'autre part, celle du niveau d'instructeur pour les 3 maîtres-nageurs sauveteurs qui seront également présents.

La finalité sur 3 ans vise à pouvoir former un maximum d'enseignants du premier degré dans ce domaine.

Prochaine étape horizon 2025 et notre olympique bassin départemental avec ou sans eau ?



2 classes de CM2 de la commune de Bandré participent à cette semaine de formation (@Creps pdl)



# SOCIÉTÉ : La gouvernance nationale d'Action logement à Mayotte pour sécuriser du foncier

C'était un passage rapide pour les président et directrice d'Action logement ce vendredi à Koungou-Centre bourg. Un petit tour de marché et puis s'en vont, histoire de toucher du doigt du foncier disponible, enfin presque. Quelques minutes plus tard, c'est en mairie que s'anrait le partenariat avec le président de la communauté d'agglomération du Grand-Nord pour la construction de logements.

En 1953, face à la pénurie de logements, l'État et les Partenaires sociaux inventent un dispositif pour permettre aux salariés du secteur privé d'être logés dans de meilleures conditions : les entreprises de plus de 10 salariés versent chaque année une cotisation en fonction de leur masse salariale, c'est la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) pour financer le logement des salariés à revenus modestes. En 2017, Action Logement est créée, elle collecte la PEEC et finance la construction du logement social et intermédiaire.

L'entreprise paritaire, présidée par Bruno Arcadipane (pour le Medef), assisté par Philippe Lengrand (pour les syndicats CFDT, CFTC, CFE CGC, FO et la CGT), [est présente depuis novembre 2021](#) à Mayotte. Quelques mois après, elle créait une filiale immobilière, AL'MA, présidée par la patronne du Medef Mayotte Carla Baltus, destinée à booster la production de logements qui n'était jusqu'à présent que le domaine de la Société Immobilière de Mayotte (SIM). Le chiffre de 5.000 logements en 10 ans est annoncé.

Pour cela, il faut du foncier. C'est pourquoi la délégation nationale parcourt le territoire pour signer des accords avec tous les partenaires qui détiennent un stylo pour peu qu'ils soient propriétaires de parcelles. C'est notamment le cas du maire de Koungou, qui est surtout président de la communauté d'agglomération du Grand Nord de Mayotte (CAGNM). « La grande richesse, ce n'est plus d'avoir de l'argent, mais du foncier »,

relevait Assani Saindou Bamcolo, en accueillant la délégation ce vendredi. Cette dernière avait eu droit à un petit tour de (peut-être) futur propriétaire sur une partie de ce qui sera (peut-être) aménagée pour un projet pas encore finalisé.

## Le SMIAM toujours un réservoir à foncier

Car l'essentiel n'était pas là, mais bien dans la signature d'une convention de partenariat avec le maire également président de la CAGNM « Par cette convention, Action Logement peut nous solliciter partout », nous indique le maire. Intéressant pour Action Logement, quand on sait qu'il s'agit de la 2ème plus grande commune de l'île, et de la 2ème communauté d'agglomération après la CADEMA.

La parcelle dont un bout a été visité par la délégation, qui passe par le marché de Koungou, et au bord de laquelle coule une rivière, s'étend sur 3,5 hectares. Le foncier est toujours détenu par le SMIAM (Syndicat Mixte d'Investissement et d'Aménagement de Mayotte), dont la dissolution impliquait de dispatcher hommes et terres à chaque commune, un travail de fourmi. Les [cessions d'actifs](#) se font lentement mais sûrement nous dit-on. Koungou devrait récupérer ce foncier, et donc permettre à AL'MA d'aménager en conséquence, et de construire environ 200 logements. Et les signataires du jour espèrent que cette opération va se multiplier au gré des 6 villages de la commune.

« Cette signature est l'aboutissement de plusieurs années de travail, elle doit nous permettre de construire davantage de logements pour arriver à loger les salariés au mieux et permettre aux entreprises de se développer », se réjouissait Bruno Arcadipane.



*Le partenariat est ancré avec cette signature entre Bruno Arcadipane et Assani Saindou Bamcolo*

**Rapprocher les salariés du lieu de travail**

Un sujet particulièrement important à Mayotte où des salariés originaires de Kani Keli continuent à prendre la route le matin alors qu'ils travaillent à Kawéni, s'infligeant des heures de route. C'est un peu comme si un salarié d'une entreprise de Bordeaux, continuait à habiter Pauillac ou le Cap-Ferret et devait supporter réveil matinal et bouchons quotidiens. C'est plus compliqué à Mayotte où l'identification au village est encore très forte, mais pouvoir disposer de logement à proximité va changer la vie des salariés qui sont intéressés.

De son côté, Assani Saindou Bamcolo le répète à l'envi, il est preneur d'outils susceptibles de développer sa commune. Celui-ci en est un. Voilà qui donne une autre image de Koungou, elle qui sombrait dans la léthargie et la délinquance, conséquence de sa sortie de tous les dispositifs sociaux en 2014. On en paie encore le prix. C'est le même maire qui est en poste aujourd'hui, enchainant les signatures et annonçant un nouveau changement en cours, « j'ai renouvelé mon équipe municipale, en nommant notamment une nouvelle adjointe chargée de l'aménagement et du Logement, Yasmine Nidhoire ».



*Géolocalisation du projet de 3,5 ha, présenté par Vanille Guichard*

Car pour l'instant, l'effet boostant c'est l'ANRU, qui met les moyens pour une rénovation urbaine, qui permet à la mairie de se doter de compétences. Les trois villages classés comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville que sont Majikavo Koropa, Koungou et Longoni sont particulièrement ciblés pour les constructions de logement.

Le partenariat était déjà en marche puisque Assani Saindou Bamcolo fait partie du conseil d'administration

d'AL'Ma présidée par Carla Baltus qui souhaite sécuriser le maximum de foncier.

Si les maires sont regardés avec des yeux doux, c'est qu'ils vont plus facilement céder du foncier à prix abordable quand il s'agit d'aménager leur commune, que lorsqu'il s'agit de privés. D'ailleurs, la délégation d'Action logement va signer la même convention de partenariat avec la CADEMA, ainsi que la préfecture. Une rencontre est prévue avec le président du conseil départemental.

Ce samedi, ils ont pu visiter le projet enthousiasmant et en cours d'aménagement de l'écoquartier AL'MA avec un programme de 200 logements, équipements et commerces de proximité, dont des espaces sportifs et un parcours santé.

Anne Perzo-Lafond



*Au 1er plan, Philippe Lengrand qui représente les syndicats dans cet organisme paritaire*



Suivez le JDM sur internet

# ÉCONOMIE : L'Aract Mayotte : pour améliorer les conditions de travail dans les entreprises

L'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail de Mayotte (Aract) organisait vendredi une table ronde avec les partenaires sociaux sur le thème des embouteillages et des problèmes de transport. Sujet ô combien important puisque de nombreux salariés sont confrontés à ce problème sur le territoire.

L'Aract Mayotte est une association (loi de 1901) récente puisque sa création remonte à 2020. Représentée de façon paritaire entre les syndicats patronaux et ceux des salariés, sa principale mission est comme l'explique El-Anzize Hamidou, président de l'Aract Mayotte, « de soutenir les politiques publiques en faveur des salariés en améliorant les conditions de travail ».

## L'organisation de tables rondes pour établir un état des lieux

Après avoir procédé à des consultations auprès de salariés l'année dernière et établi par la suite un diagnostic, l'Aract Mayotte a identifié plusieurs thématiques comme prioritaires telles que « la santé au travail, le travail comme facteur d'inclusion, ou encore le dialogue social », indique son président.



*De gauche à droite: Emmanuel Clerc, Djoumoy Djoumoi, Madjioini Rassinia (Coordinatrice) et El-Anzize Hamidou*

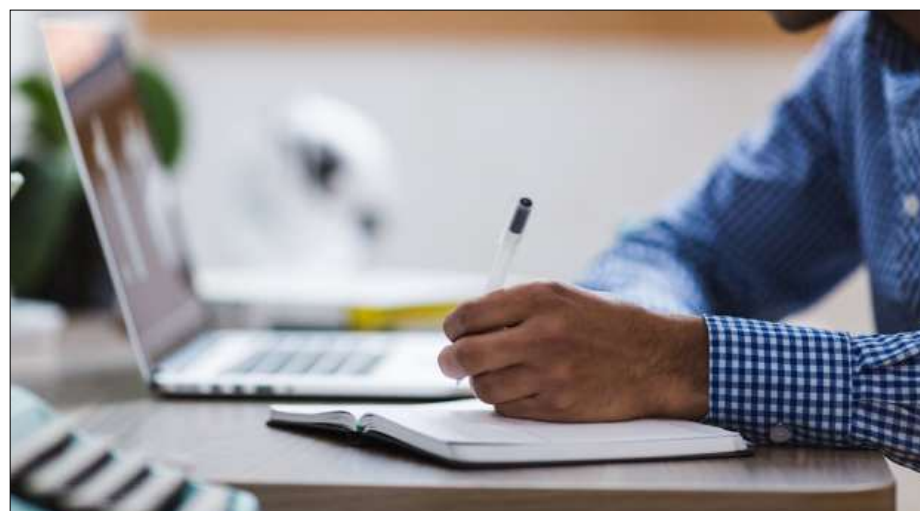
Cette première table ronde de l'année portait sur la thématique du trajet travail/domicile. « Nous nous sommes rendus compte que les problèmes liés au transport sur le territoire avaient des impacts sur la santé des salariés et que leurs conditions de travail étaient détériorées. Beaucoup

d'entre eux étaient fatigués et tendus entraînant une hausse des arrêts maladie. Certains envisageaient même de prendre un congé sabbatique pour se reposer. Employeurs et managers étaient alors confrontés à des dégradations des conditions de travail », expriment à l'unisson le président de l'association et Emmanuel Clerc, représentant du Medef.

L'Aract en tant qu'association a ainsi pour but de proposer aux entreprises qui en font la demande des solutions sur des thématiques propres à chaque société mais toujours liées à l'amélioration des conditions de travail. « Notre objectif est de développer des efforts pour contenir les effets négatifs et solutionner les problèmes pour améliorer les conditions de vie des salariés en nous concentrant sur des thèmes précis », indique Emmanuel Clerc.

## Être dans l'action afin de proposer des services et des solutions

Ainsi, concernant le problème du trajet



*Le télétravail fait partie des solutions proposées par l'Aract Mayotte pour améliorer les conditions de travail*

travail/domicile pour les salariés habitant loin de leur lieu d'emploi, l'Aract Mayotte a identifié trois principales mesures pour diminuer la fatigue des salariés. Tout d'abord, l'instauration du télétravail quand cela est possible, mais aussi la mise en place d'horaires flexibles et enfin le développement du covoiturage et des navettes.

Comme le souligne le secrétaire général de l'association, Djoumoy Djoumoi, « Il faut développer l'économie du territoire de Mayotte en proposant des actions et des moyens pour être plus efficaces comme par exemples la délocalisation de certains services ou le développement d'espaces de co-working pour notamment désengorger Mamoudzou... ».

L'Aract Mayotte a ainsi pour objectifs d'aider les entreprises demandeuses à améliorer les conditions de travail de leurs salariés, de sensibiliser et d'accompagner ces dernières en identifiant leurs besoins et en leur proposant différents moyens d'action. La finalité étant de proposer des solutions viables et légales.

Contact : [contact@aract-mayotte.fr](mailto:contact@aract-mayotte.fr)

B.J.

*Les principales actions d'intervention de l'Aract*



## **SOCIÉTÉ** : Comores : Recrutement annoncé de 200 nouveaux policiers

Une bonne partie des agents déjà en poste sont loin de répondre aux critères définis par la loi. Une vague de recrutement devrait permettre de moderniser les structures des cadres et les doter de nouveaux éléments qualifiés. D'autres sources laissent croire que le renforcement des effectifs de la police répond à un besoin de sécurité. On note la montée de nouveaux phénomènes d'insécurité avec l'arrivée massive de jeunes délinquants en provenance de Mayotte.

La police comorienne prévoit un plan de recrutement de 200 agents. C'est le directeur général de la police



*Siège du commissariat central de Moroni*

en charge de la sûreté nationale qui l'a annoncé le vendredi 31 mars. «Nous comptons recruter un total de 200 agents, nous voulons renforcer nos capacités opérationnelles», a confirmé l'inspecteur général de police, Abdel-Kader Mohamed qui précise que les sociétés évoluent. «Le monde change, le comportement des groupes sociaux aussi. Il faut de la prévention à commencer par la mobilisation et la préparation de nos agents», a-t-il justifié.

### La montée de nouveaux phénomènes d'insécurité

La police comorienne compte environ 700 hommes. Les autorités en charge de la sûreté du territoire souhaitent ainsi lancer un vaste plan de restructuration de l'institution policière dont les cadres qualifiés représentent environ 30% du personnel. Une bonne partie des agents de la police déjà en poste est loin de répondre aux critères définis par la loi. Cette vague de recrutement devrait permettre de moderniser les structures des cadres et les doter de nouveaux éléments qualifiés. D'autres sources laissent croire que le renforcement des effectifs de la police répond à un besoin de sécurité.

On note la montée de nouveaux phénomènes d'insécurité, encouragés notamment par les réseaux sociaux. Il y a également des défis de sécurité posés avec l'arrivée massive de jeunes délinquants en provenance de Mayotte. En août 2022, des jeunes coupeurs de route avaient été neutralisés par des éléments de la gendarmerie. Et, depuis, on n'en parle plus. Mais les autorités en charge de la sûreté disent avoir l'œil sur certains jeunes qui pourraient devenir sévir dans le grand banditisme. Les Comores font face à des entrées de migrants d'Afrique subsaharienne et la montée d'un trafic de produits stupéfiants.

Refusant de répondre spécifiquement à la question de savoir si les recrutements annoncés ont un lien avec les potentielles menaces qui pourraient planer dans le pays à



*Des unités ne sont pas suffisamment formées ou recyclées*

cause de l'arrivée des jeunes au départ de Mayotte, le patron de la police comorienne a rappelé que le renforcement des effectifs répond à d'autres besoins. «Nous voulons reformer notre police, nous voulons des cadres formés, compétents. La sécurité publique est un volet parmi d'autres. Il y a des missions de renseignement, de contrôle aux frontières et de collaboration avec les institutions régionales et internationales comme Interpol», a indiqué Abdel-Kader Mohamed.

### Les futures recrues devraient défiler le 6 juillet prochain

Selon les critères définis, le candidat, en plus d'être de nationalité comorienne, devrait avoir un niveau de classe de seconde au minimum et un bac+5 au maximum. Les futurs candidats doivent aussi être âgés de 18 ans minimum et de 28 ans au maximum. «Tout le monde sait que les recrutements opérés il y a vingt-ans n'avaient pas obéi à certains critères objectifs. Et c'était normal car le pays était sous tension sur le plan politique avec la naissance des gouvernements des îles et du gouvernement central. Il y a des malentendus. Aujourd'hui nous voulons un corps de police avec des cadres de haut niveau», a justifié le patron de la police.

Il n'y a aucun calendrier sur les étapes de cette opération qui restera la première après celle de l'année 2002. Mais on apprend que les futures recrues devraient défiler le 6 juillet prochain pour la première fois à l'occasion des cérémonies marquant la 48ème fête de l'indépendance. Ce qui suppose que le recrutement devrait avoir lieu avant la fin du mois de mai. Les nouveaux policiers auront besoin d'au moins 60 jours de formation de base avant de défiler à la Place de l'indépendance.

A.S.Kemba, Moroni

**Le Journal de Mayotte**  
<https://lejournaldemayotte.yt>

-

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

-

CPPAP : 0126 Y 92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

-

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond  
 Directeur de publication: Bruno Mattéi

-

Contact commercial :  
 06.61.51.73.38.  
[pub@lejournaldemayotte.com](mailto:pub@lejournaldemayotte.com)

# ÉCONOMIE : Mayotte et La Réunion parmi les « Petits et Grands » à Nantes

Dans le cadre du festival « Petits et Grands » à Nantes, le collectif Les Arts Confondus Mayotte et la Plateforme Jeune Public Zévi de la Réunion permettent à une délégation d'artistes et d'acteurs culturels de Mayotte et de La Réunion d'être présents à Nantes du 5 au 9 avril.

A l'invitation de Cyrille Planson co-directeur du festival « Petits et Grands » et s'inscrivant dans le cadre du projet : ARCHIPEL.EU, Les Arts Confondus à Mayotte et la Plateforme Jeune Public Zévi de La Réunion s'associent pour unir nos forces créatrices, valoriser notre patrimoine artistique et culturel à l'adresse des jeunes et des tous-petits.

Les deux départements ultramarins français unissent leurs forces pour présenter la dynamique et la singularité des créations artistiques et des actions culturelles en direction du jeune public, en lien avec les langues régionales, le patrimoine et l'écosystème culturel de leur territoire.

S'inscrivant dans l'ambition de la France de contribuer à l'étranger à la diversité culturelle et linguistique dans un esprit de partenariat avec les pays d'accueil, l'Institut français, en étroite collaboration avec le réseau culturel français à l'étranger, concourt à la politique culturelle extérieure de la France. C'est dans le cadre de ces missions et de ces orientations que l'Institut français met en oeuvre le projet pilote « Archipel.eu », lancé en juin 2021.

Co-financé par l'Union européenne et coordonné par l'Institut français, en partenariat avec l'Association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (OCTA, Bruxelles, Belgique) et l'Agência de Promoção da Cultura Atlântica (APCA, Madère, Portugal), il vise à préserver et à promouvoir la culture des régions ultrapériphériques de l'Union européenne et des Pays et Territoires d'Outre-Mer.

Le fonds « Mise en réseaux et coopération culturelle Archipel.eu » accompagne

COLLECTIF LES ARTS CONFONDUS, MAYOTTE

ZÉVI, PLATEFORME JEUNE PUBLIC, LA RÉUNION

## MAYOTTE LA RÉUNION

Petit déjeuner et échanges  
*Dossier de presse*

**vendredi 7 avril 2023**  
à 9h au Festival Petits et Grands  
Château des Ducs de Bretagne  
4 place Marc Elder, Nantes  
(Salle du Harnachement)

les projets de mise en réseaux et de coopération émanant de structures publiques ou privées domiciliées dans des régions ultrapériphériques de l'Union Européenne (RUP) et des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) .

Les 10 artistes et acteurs culturels de Mayotte et de La Réunion profiteront de ce moment de festival unique, réunissant des professionnels du secteur jeune public

de nombreux pays, pour provoquer les échanges avec des programmateurs, des représentants institutionnels, des artistes d'ici et d'ailleurs et des journalistes.

De plus, la délégation de professionnels de Mayotte et de La Réunion animera une rencontre professionnelle le vendredi 7 avril 2023 à 9h. Au programme : des témoignages d'artistes et d'acteurs culturels de Mayotte et de La Réunion

pour faire découvrir la richesse des langues régionales et du patrimoine culturel dans la création artistique contemporaine. Il sera notamment question d'interroger l'écosystème culturel national sur de tels enjeux territoriaux pour favoriser l'interconnaissance.

La délégation de Mayotte sera composée de Sophie HUVET, directrice de Hip Hop Évolution et du Centre de développement artistique et chorégraphique, Le Paradis des Makis, Fardy MADI, artiste conteur – animateur, Nimbe Animation, Lisa PATIN, directrice du Pôle Culturel de Chirongui Thomas BREANT, comédien-metteur en scène, Compagnie Stratagème, Vincent LAHOUCHE, directeur de l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture.



*Festival Petits et grands à Nantes*

## CULTURE : Le Pôle culturel de Chirongui organise un concours d'écriture de scénario

Vous voulez vous glisser dans la peau de Quentin Tarentino, de Stanley Kubrick, des frères Cohen, ou en français dans le texte, Bertrand Blier, Claude Lelouch, Jacques Audiard ou Jean-Luc Godard ? Jeunes talents de l'écriture ou initiés, vous allez pouvoir exprimer votre talent, et être en contact avec des professionnels de la filière cinéma.

Le Pôle Culturel de Chirongui organise son premier concours d'écriture de scénario, dans le cadre de la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique, un dispositif du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

« Vous avez 16 ans ou plus, vous êtes passionné par l'écriture : venez participer ! C'est gratuit et ouvert à tous! »

### Conditions de participation

- Avoir minimum 16 ans
- Participation individuelle ou collective (3/4 personnes max/groupe)
- Inscription obligatoire avant le 15 Avril 2023

### Contrainte d'écriture :



*Film culte, le scénario des Tontons flingueurs est tiré d'un roman "Grisbi or not grisbi"*

- La thématique est totalement libre mais le scénario devra se dérouler à Mayotte
- 1 résumé (synopsis) d'1 à 2 pages
- 2 pages de dialogues
- 1 lettre expliquant votre motivation à participer au concours, ce que représente le cinéma et ce projet, pour vous.

des documents annexes qui pourraient nourrir le dossier (photos / liens de films que vous avez produit / des œuvres qui vous auraient inspirées dans votre travail d'écriture).

Un jury spécial, composé d'auteurs et de réalisateurs professionnels avec :

Tous les participants peuvent ajouter

- Manuel SCHAPIRA, réalisateur du film « Tropic de la violence »
- Sabrina HAORAU, scénariste et réalisatrice
- Clément SHNEIDER, réalisateur et scénariste

Inscription obligatoire avant **le 15 Avril 2023**

Rendu des scénarios : du **1er Avril au 1er Juillet 2023** (Date limite de dépôt : 1er Juillet 2023 à 23h59)

Commission du Jury : entre le **02 Juillet et le 14 Juillet 2023**

Annnonce des lauréats au Pôle Culturel de Chirongui : **le 15 Juillet 2023**

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante : [mediation-poleculturel@chirongui.yt](mailto:mediation-poleculturel@chirongui.yt) ou au Pôle Culturel de Chirongui. Plus de renseignements : 0639 72.25.67



Suivez le JDM sur internet

**PÔLE CULTUREL DE CHIRONGUI**  
Vous présente

**1 ère édition**

## concours d'écriture de scénario 2023

Vous avez 16 ans ou plus, vous êtes passionné par l'écriture : venez participer !

Le Pôle Culturel de Chirongui organise son premier concours d'écriture de scénario, dans le cadre de la mission de sensibilisation à l'écriture scénaristique, un dispositif du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée.

Jeunes talents de l'écriture ou initiés, c'est l'occasion d'exprimer votre talent, d'accomplir un projet et d'être mis en relation avec des professionnels de la filière cinéma.

**Karibu !**

**GRATUIT, OUVERT À TOUS À PARTIR DE 16 ANS**

**Prix des 3 gagnants :**

- Places de cinéma au Pôle Culturel valables un an
- Un suivi personnalisé avec un.e scénariste expérimenté.e autour de votre scénario

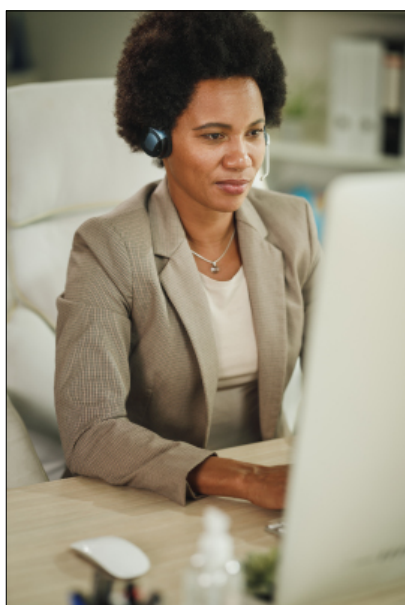
**à vos stylos, à vos écritures**

**INFOS PRATIQUES**

Les inscriptions se font par mail à l'adresse suivante : [mediation-poleculturel@chirongui.yt](mailto:mediation-poleculturel@chirongui.yt) ou au Pôle Culturel de Chirongui

Plus de renseignements : 0639 72.25.67

Logos: Pôle Culturel de Chirongui, CNC, mayotte 1



## ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

### Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : [annonce-legale@lejournaldemayotte.com](mailto:annonce-legale@lejournaldemayotte.com)
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressée dès le lendemain de la parution



# SOCIÉTÉ : Mayotte participe pour la 1ère fois aux Etats Généraux des Droits de l'Enfant

Les Etats Généraux des Droits de l'Enfant sont des rassemblements annuels organisés par le COFRADE à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant à l'Assemblée nationale.

Ces Etats Généraux des Droits de l'Enfant (EGDE) ont pour but de créer un espace de dialogue entre les enfants et l'ensemble des acteurs du domaine de l'enfance. Organisé par le COFRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant), ils donnent la parole aux enfants sur les sujets qui les concernent et leur permet de partager des propositions concrètes aux responsables politiques et institutionnels.

Cette année, pour la première fois Mayotte a participé. Ce mercredi 29 mars, les jeunes de Doujani, Chiconi, Mtsamboro, Chirongui, Demeni et Sada ont échangé sur la thématique de l'égalité filles-garçons au regard de l'orientation professionnelle.

Pour cette première participation de Mayotte depuis la création en 2006 de ce dispositif national, les jeunes étaient invités par le Collectif CIDE



*Une première pour Mayotte*

(Haki Za Wanatsa) en lien avec le COFRADE à échanger avec leurs camarades réunionnais (élèves, bénévoles associatifs et élus du Conseil départemental jeunes) en visio-conférence, depuis l'École d'ingénieurs de l'océan indien.

Le prochain débat (pré-sélection) aura lieu fin mai à Mayotte. Les deux finalistes partiront présenter leurs propositions à Paris devant les responsables politiques à l'assemblée nationale, lors des États généraux des Droits de l'enfant en novembre ! Inscription sur : [hakizawanatsa@gmail.com](mailto:hakizawanatsa@gmail.com)



*Échange en visio sur le thématique égalité filles-garçons*



# ÉCONOMIE : Stabilité des produits pétroliers en avril

	Mars 2023	Avril 2023	
	Prix maximum toutes taxes comprises	Prix maximum toutes taxes comprises	Evolution par rapport au mois de mars 2023
Supercarburant sans plomb (en €/l)	1,81	1,82	+ 1 cts
Gazole (en €/l)	1,57	1,55	- 2 cts
Pétrole lampant (en €/l)	1,12	1,08	- 4 cts
Mélange détaxé (en €/l)	1,27	1,28	+ 1 cts
G.O marine (en €/l)	1,17	1,15	- 2 cts
Gaz de pétrole liquéfié (en €/bouteille de 12 kg)	27,50	27,00	- 0,50 cts

*Prix maximums applicables au 1er avril 2023 à Mayotte*

En avril, le super prend un centime, alors que les prix du gazole et du pétrole lampant sont en baisse.

Comme chaque mois, c'est le préfet qui fixe les prix plafond des hydrocarbures. Libre ensuite à TotalEnergies et

Somagaz de suivre ces prix indicatifs ou pas.

Pour le mois d'avril 2023, excepté pour l'essence qui voit son prix augmenter de 1 centime, les prix du gazole et de la bouteille de gaz de 12 kg baissent

respectivement de 2 centimes et de 50 centimes.

Ces baisses sont principalement expliquées par la diminution des cours mondiaux des produits pétroliers (- 5 % pour le gazole et - 6 % pour le butane ) par rapport au mois de mars. « En ce qui concerne l'essence, malgré la légère baisse de la cotation moyenne mondiale du l'essence (- 0,4 %), le prix à la pompe de l'essence augmente en raison principalement de la dépréciation de la parité euro-dollar ( - 1 %). »

Pour rappel, le préfet fixe mensuellement les prix maximums des produits pétroliers suivants : Supercarburant sans plomb, Gazole routier et maritime, Mélange détaxé, Pétrole lampant, Gaz de pétrole liquéfié.

Il intègre les coûts supportés par les entreprises et la rémunération des capitaux ou, le cas échéant, de leur marge commerciale, ainsi que la somme des différentes taxes applicables, notamment la fiscalité indirecte locale, dont les taux et tarifs sont déterminés par le Conseil départemental et dont les recettes contribuent aux financements des collectivités locales.



# ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre- prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces  
légales  
annonce-legale@  
lejournaldemayotte.com



**Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou**  
**Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce**  
**97600 Mamoudzou**

## AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE SERVICES

### Section 1 : Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération de Dembéné-Mamoudzou (976) **Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006045700013 **Code postal / Ville :** 97600 Mamoudzou

**Groupeement de commandes :** non

### Section 2 : Communication

#### Moyens d'accès aux documents de la consultation

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** Marché public d'audit

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** oui **Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** non **Nom du contact :** Babadi AHMED - Tél : +33 639219746 - Mail : [bm.ahmed@cadema.yt](mailto:bm.ahmed@cadema.yt)

### Section 3 : Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte **Conditions de participation :**

Capacités techniques et professionnelles : Liste des principales prestations effectuées au cours de trois dernières années

Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées. il y a plus de trois ans seront prise en compte **Technique d'achat :** Sans objet

**Date et heure limite de réception des plis :** Vendredi 28 avril 2023 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** non **Possibilité d'attribution sans négociation :** oui **L'acheteur exige la présentation de variantes :** non **Critères d'attribution :** - Prix de prestation : 30%

- Valeur technique : 50%

- Efficacité d'équipe : 20%

# ANNONCES LÉGALES

## Section 4 : Identification du marché

**Intitulé du marché :** Marché public d'audit énergétique des bâtiments tertiaire **Classification CPV :** 79212000

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** Audit énergétique

**Lieu principal d'exécution :** Sur l'ensemble du territoire de la Cadema

**Durée du marché (en mois) :** 4

**La consultation comporte des tranches :** non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** non

**Marché alloti :** non

## Section 6 : Informations complémentaires

**Visite obligatoire :** non

**Autres informations complémentaires :**

ce marché a déjà fait l'objet d'une consultation par marché valant cahier des charges avec devis estimatif.

**Date d'envoi du présent avis**

31 mars 2023

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 18/01/2023, il a été constitué une SAS dénommée : WASIA SUP'

Siège social : 19 rue Cheikh Ahamed Ali 97615 PAMANDZI  
Capital : 1000 €

Objet social : Prestations de conseil en matière administratifs et accompagnement auprès des particuliers, des entreprises, des collectivités et autres organismes publics ou privés

Président : Madame Mirana RASOLOFONIAINA, demeurant 19 rue Cheikh Ahamed Ali 97615 PAMANDZI élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.

Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de Mamoudzou



**SIDEVAM**

**Rue de l'École Primaire  
97650 Dzoumogné  
AVIS DE MARCHÉ  
FOURNITURES  
DIRECTIVE 2014/24/UE**

## Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

SIDEVAM (976), Numéro national d'identification : 20008988600010, Rue de l'École Primaire, 97650 Dzoumogné, FRANCE. Tél. : +33 269620784. Courriel : baccar.youssouf@sidevam976.yt. Code NUTS : FRY5.

### Adresse(s) internet :

Adresse principale : <https://www.marches-securises.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Par voie électronique à l'adresse :** <https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Environnement

## Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

**II.1.1) Intitulé :** FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS A ORDURES MENAGERES **II.1.2) Code CPV principal**  
34928480

### II.1.3) Type de marché

Fournitures

### II.1.4) Description succincte

# ANNONCES LÉGALES

Annonce dérivée - FOURNITURE ET LIVRAISON DE BACS A ORDURES MENAGERES

**II.1.5) Valeur totale estimée II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour un nombre maximal de lots : 6

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 1

**II.2) DESCRIPTION**

LOT N° 1

**II.2.1) Intitulé :** Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 120 litres **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

34928480

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY5

**II.2.4) Description des prestations**

Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 120 litres

**II.2.5) Critères d'attribution**

Prix

**II.2.6) Valeur estimée**

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : non **II.2.11) Informations sur les options**

Options : non **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne** Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

**Identification du projet :** Projet optimisation de la collecte par le biais du fonds FEDER **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 2

**II.2.1) Intitulé :** Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 240 litres **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

34928480

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY5

**II.2.4) Description des prestations**

Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 240 litres

**II.2.5) Critères d'attribution**

Prix

**II.2.6) Valeur estimée**

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48 Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes II.2.11) Informations sur les options**

Options : non **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne** Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

**Identification du projet :** Projet optimisation de la collecte par le biais du fond FEDER **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 3

**II.2.1) Intitulé :** Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 660 litres **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

34928480

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRY5

**II.2.4) Description des prestations**

Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 660 litres

**II.2.5) Critères d'attribution**

Prix

**II.2.6) Valeur estimée**

**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes**

**II.2.11) Informations sur les options** Options : non

# ANNONCES LÉGALES

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui **Identification du projet** : Projet optimisation de la collecte par le biais du fonds FEDER

### II.2.14) Informations complémentaires

LOT N° 4

**II.2.1) Intitulé** : Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 660 litres avec couvercle de couleur orange munis d'un système de fermeture à clé

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

34928480

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

### II.2.4) Description des prestations

Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 660 litres avec couvercle de couleur orange munis d'un système de fermeture à clé

### II.2.5) Critères d'attribution

Prix

### II.2.6) Valeur estimée

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48 **Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : non **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes II.2.11) Informations sur les options**

**Options** : non **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne** : oui

**Identification du projet** : Projet optimisation de la collecte par le biais du fonds FEDER **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 5

**II.2.1) Intitulé** : Fourniture de bacs à ordures ménagères métalliques à roulettes de 660 litres avec couvercle métallique **II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

34928480

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

## II.2.4) Description des prestations

Fourniture de bacs à ordures ménagères métalliques à roulettes de 660 litres avec couvercle métallique

### II.2.5) Critères d'attribution

Prix

### II.2.6) Valeur estimée

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48 **Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : non **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes II.2.11) Informations sur les options**

**Options** : non **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne** : oui

**Identification du projet** : Projet optimisation de la collecte par le biais du fonds FEDER **II.2.14) Informations complémentaires**

LOT N° 6

**II.2.1) Intitulé** : Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 240 litres avec couvercle de couleur orange munis d'un système de fermeture à clé

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

34928480

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRY5

### II.2.4) Description des prestations

Fourniture de bacs à ordures ménagères plastiques à roulettes de 240 litres avec couvercle de couleur orange munis d'un système de fermeture à clé

### II.2.5) Critères d'attribution

Prix

### II.2.6) Valeur estimée

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48 **Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction** : non **II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer II.2.10) Variantes II.2.11) Informations sur les options**

**Options** : non **II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques II.2.13) Information sur les fonds**

# ANNONCES LÉGALES

de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : oui

**Identification du projet :** Projet optimisation de la collecte par le biais du fonds FEDER II.2.14) **Informations complémentaires**

**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) **Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

III.1.2) **Capacité économique et financière III.1.3) Capacité technique et professionnelle III.1.5) Informations sur les marchés réservés**

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) **Informations relatives à la profession III.2.2) Conditions particulières d'exécution**

III.2.3) **Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS**

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif **Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET** : non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

IV.1.4) **Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue IV.1.5) Information sur la négociation**

#### IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : non

IV.1.8) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui**

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) **Publication(s) antérieure(s) relatives à la pré-**

**sente procédure**

IV.2.2) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Vendredi 28 avril 2023 - 16:00

IV.2.3) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

français.

IV.2.6) **Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre Durée en mois : 4 (à compter de la date limite de réception des offres).**

IV.2.7) **Modalités d'ouverture des offres Date : samedi 29 avril 2023 - 09:00 Lieu : DZOUMOGNE.**

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : non

VI.2) **INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Mayotte Les hauts du jardin , 97600 MAMOUDZOU FRANCE.

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation**

VI.4.3) **Introduction des recours**

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours**

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

29 mars 2023



# ANNONCES LÉGALES



**SIDEVAM**

Rue de l'École Primaire  
97650 Dzoumogné  
**AVIS DE MARCHÉ FOURNITURES**

**Organisme acheteur : SIDEVAM (976)**

**Contact :** Cellule juridique, Rue de l'École Primaire, 97650 Dzoumogné, FRANCE. Tél. +33 269620784.

**Courriel :** [bacar.youssouf@sidevam976.yt](mailto:bacar.youssouf@sidevam976.yt).

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Objet du marché :** La présente consultation a pour objet la fourniture de pièces captives et/ou de qualité équivalente pour les véhicules utilisés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés par le SIDEVAM 976.

Fourniture de pièces détachées et consommables pour les véhicules de collecte du SIDEVAM976 **Type de marché :** fournitures

**Classification CPV :** 34300000

**Division en lots.** Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots. **Durée de validité des offres :** 4 mois

**Informations sur les lots :**

**Lot n° 1 :** Fourniture de pièces détachées pour châssis PL de la marque RENAULT Fourniture de pièces détachées pour châssis PL de la marque RENAULT

**Lot n° 2 :** Fourniture de pièces détachées pour bennes à ordures ménagères de la marque SEMAT et/ou lève-conteneurs de marque ZOELLER Fourniture de pièces détachées pour bennes à ordures ménagères de la marque SEMAT et/ou lève-conteneurs de marque ZOELLER **Informations complémentaires :** Le marché s'inscrit dans un projet financé par le FEDER pour l'optimisation de la collecte des déchets

**Type de procédure :** Procédure ouverte

**Date limite de réception des offres :** Vendredi 28 avril 2023 - 16:00

**Langue(s) pouvant être utilisée(s) :** français. **Avis de marché BOAMP n° :** 23-41912 (envoyé le 29 mars 2023)

